

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 20_107

**OBJET : SUBVENTION À
L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF AIDA –
QUINTESSENCE – THIDA AO**

L'an deux mille dix-vingt, le 5 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : le 27 février 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Dominique CABROL, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Christiane Mollaret à Jean-Louis MONIN – Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER</p>
--	--

CONSIDERANT la décision communautaire du 15 décembre 2016 en faveur de l'octroi d'aides directes aux agriculteurs au travers du dispositif AIDA,

CONSIDERANT la délibération modifiant le règlement d'attribution en date du 25 juin 2018,

CONSIDERANT les dossiers de demandes d'aides reçus à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, présentés ci-après,

CONSIDERANT l'examen par la Commission Agriculture Forêt Patrimoine réunie le 20/01/2020, et son avis favorable sur la proposition d'aide à l'installation à **QUINTESSENCE - THIDA AO – ST PIERRE D'ENTREMONT** qui concerne une installation à titre principal en production et transformation de plantes médicinales et aromatiques en culture biologique : tisanes, aromates, sels et gemmothérapie, avec commercialisation en circuit court et local.

La Commission a émis un avis positif car :

- le porteur de projet répond aux critères d'éligibilité des aides AIDA à l'installation
- le projet présenté répond à 2 des critères soutenus pour les projets d'installation, à savoir : production biologique, vente de la production en circuit court et local ;
- sur la base de ces éléments, le montant d'aide AIDA est de 3 000 €. Ce montant respecte les limites d'aide applicables aux projets d'installation.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 3 000 € au projet d'installation porté par Mme Thida AO,
- **AUTORISE** le Président à verser cette subvention à Quintessence – Thida AO, après réception des pièces justificatives.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 12 mars 2020,

Le Président,
Denis SEJOURNE.

